

MÉMO REDON

LES INFOS.
 R daction: 02.99.71.64.00.
 Publicité: 02.99.71.64.00.
 Communiqués et photos: jusqu'à 12h le lundi au 02.99.71.64.00.
 Contactez Les Infos par mail: R daction: redaction@infosredon.fr
 Sports: sports@infosredon.fr
 Photo: photo@infosredon.fr
 Publicité: publicite@infosredon.fr
 Abonnement: administration@infosredon.fr
 Petites annonces: petitesannonces@infosredon.fr
 Annonces légales: annonceslegales@infosredon.fr

SANTÉ.
 Urgences: 02.99.28.94.94.
 Pharmacies: 32 37.
 Urgences de l'hôpital: 02.99.71.71.71.
 Centre de soins infirmiers: 02.99.71.02.20.
 Soins infirmiers: Mme Paupette, 06.47.22.41.22
 Mme Lemi re, 02.99.72.34.10. Mme Gambert, 02.99.71.47.38.
 Ambulance: 15.
 Pour toute urgence maternelle, gynécologique, pédiatrique: 02.99.72.54.03.
 Samu: 15
 Centre anti-poisons Rennes: 02.99.59.22.22.

PRATIQUE.
 Mairie: 02.99.71.05.27.
 Gendarmerie: 02.99.72.16.28. ou 17.
 Sapeurs-pompiers: 18.
 Aide Emploi-services: 02.99.71.20.62.
 Pôle Emploi: 39 49, fax 02.99.72.20.78.
 Secours catholique: quai St-Jacques, boutique ouverte tous les jours de 14h à 16h45, 06.37.58.55.35.
 Point Accueil CAF Interdépartemental: 2 rue de Rennes, Redon: lundi, mardi et jeudi 8h30/12h et vendredi 13h/16h30.

- Prestations Familiales Aides au Logement sur rdv allocataires 35 T l. 0810.25.35.10. allocataires 44 T l. 0810.25.44.10. allocataires 56 T l. 0810.25.56.10.
 - Service Social sur rdv avec un travailleur social 02.99.94.39.73.
 sur rendez-vous avec un conseiller social petite enfance et parentalité 02.99.94.39.73.
 - Ecrivain publique sur rdv aide la correspondance administrative et 3^e jeudis du mois de 9h à 12h, 02.99.94.39.73.
 - Médiation Familiale: prendre rendez-vous au pr s de l'Espace Médiation au 02.99.38.40.28.
 - Relais Intercommunaux Parents Assistants Maternels Enfants - RIPAME le jeudi de 13h30 à 16h30 sur Rendez-vous, 06.27.04.26.04.
 Croix-Rouge: 28, rue St-Michel. Lundi de 14h à 16h, jeudi de 15h à 17h. Vestiaire avant le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30.

L'hôpital prend soin de votre mémoire

Le centre hospitalier intercommunal propose des consultations mémoire qui ont été labellisées cet été par l'Agence régionale de santé. Rencontre avec l'équipe de quatre professionnels.

Le vieillissement de la personne peut apporter quelques désagréments, parmi lesquelles des pathologies liées à la perte ou à l'altération de la mémoire. C'est justement pour prendre à temps ces dysfonctionnements qui peuvent parfois avoir de lourdes conséquences pour l'entourage de la personne atteinte, qu'ont été mises en place ces consultations mémoire, dès 2007, par le docteur Poncet, dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012. Consultations qui sont aujourd'hui labellisées. Ce qui apporte une crédibilité, une reconnaissance et à court terme peut-être plus de temps pour plus de plages horaires ouvertes au public. Aujourd'hui, il y a deux mois d'attente pour obtenir un rendez-vous !

Le faire tôt. Mais en quoi consiste cette consultation mémoire et que permet-elle ? « Cette consultation permet de dépister et de diagnostiquer dès les premiers symptômes une pathologie de la mémoire », affirme le docteur Hervé Devillers, l'un des quatre professionnels travaillant avec Angélique Sollier, Inès Gouraud, toutes les deux psychologues spécialisées en neuropsychologie et le docteur Thierry Dan au sein de cette consultation mémoire.

Qu'est-il alors possible de

faire si le diagnostic porté fait apparaître des troubles ? « Cette consultation permet très rapidement d'orienter et de proposer des prises en charge au patient et à son entourage. » Car les maladies liées à la mémoire touchent certes la personne, mais par ricochet, elles impactent aussi beaucoup la vie des aidants et de l'entourage.

Cette consultation, qui peut se faire sur simple demande auprès du secrétariat de l'hôpital ou par son médecin traitant, offre suffisamment de temps pour « permettre également de rassurer les personnes ressentant une fragilité de la mémoire sans pour autant présenter de pathologies particulières ». Mieux vaut prévenir que guérir...

Créer un projet de vie. Ces consultations mémoire, avec la présence de médecins spécialisés et de psychologues « permettent, et c'est l'un des points importants, de mettre en place un projet de vie pour les patients et leur entourage, par exemple l'instauration des aides à domicile, mais ceci étant toujours réfléchi collectivement à partir du diagnostic et du patient, l'équipe de professionnels médicaux et l'entourage ».

Ces consultations mémoire s'adressent à tout le monde sans distinction d'âge évidem-



De gauche à droite : le docteur Hervé Devillers, Angélique Sollier, Inès Gouraud, toutes les deux psychologues et le docteur Thierry Dan.

ment. Mais comment savoir quand il faut venir ? Quels sont les signes avant-coureurs ? « Quand une personne présente un trouble de la mémoire associé ou non à une faiblesse d'autres fonctions cognitives (langage, attention, raisonnement) ou alors à une modification de l'humeur ou du comportement, ou à une diminution de l'autonomie. »

Quelques exemples ? Ça peut être une difficulté à se remémorer des faits récents, à s'orienter, des difficultés pour conduire, gérer ses comptes. Il peut s'agir aussi de changements brusques de comportement. Mais la liste n'est pas exhaustive... « Il faut regarder, observer et guetter les changements. Les évolutions donnent des indications. »

Sensibiliser et vulgariser. Les maladies liées à la mémoire peuvent faire peur. Comment faire pour sensibiliser les personnes ou leur entourage ? « C'est vrai. C'est l'un des enjeux majeurs : vulgariser les consultations. On en parle dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). On tisse des liens avec les médecins traitants qui sont des observateurs im-

portants en contact avec leurs patients, ayant noué des relations de confiance. C'est donc un partenariat fondamental, même s'il n'est pas exclusif ! » Car il y a aussi les séjours à l'hôpital ou encore les portes ouvertes.

Comment se passent les consultations ? « Il faut que la personne vienne accompagnée. La première consultation est réalisée par un médecin gériatre. » L'objectif est d'évaluer la plainte du patient et de réaliser un premier bilan qu'on pourrait qualifier de « débrouillage ».

Des examens neuropsychologiques ? Selon les résultats, des examens complémentaires peuvent être proposés au patient, comme un bilan neuropsychologique ou de l'imagerie médicale pour approfondir les recherches. Une seconde consultation est ensuite proposée pour « faire la synthèse des différents examens réalisés ».

Neuropsychologique : le mot fait parfois peur. Pourtant, « il s'agit simplement d'une évaluation des fonctions cognitives un peu plus poussée que celle faite avec le médecin gériatre. » Ce bilan neuropsychologique en consultation mémoire débute

par un entretien avec l'une des deux psychologues afin de « discuter des modifications observées dans le quotidien, du ressenti du patient vis-à-vis de ces changements et de ses attentes ». Et pour ce faire, « il faut prendre le temps nécessaire pour prendre le maximum d'informations, de ressentis, pour aller chercher la richesse de la vie antérieure de la personne âgée par exemple ». Car il « ne faut jamais oublier qu'une personne âgée a été jeune ! »

Prévenir sa mémoire. Pour ces problèmes de mémoire, il existe des moyens de « muscler » son cerveau et entraîner sa mémoire ? « Oui, il est important de faire les choses soi-même et ne pas déléguer ce qu'on sait pouvoir réaliser nous-mêmes (conduire, cuisiner, activités de réflexion,...), tout ceci en rapport avec le plaisir : c'est très important, comme l'activité physique ! » Mais l'isolement social peut aussi être un facteur de risque...

Yvonnig Siné

➔ Consultations mémoire : les mardis et vendredis après-midi et les jeudis toute la journée (de 9 h à 17 h).

Événement. Les organisateurs de la bourse aux vœux souhaitent vous faire connaître un article critique sur le thème de la bourse aux vœux complexe Joseph-Ricordel.

Pêche. Reprise des ateliers pour la semaine. Pour cela, l'association organise une exposition de leurs œuvres (peintures, gravures, etc.) dans les locaux et les tombes et monuments le lundi matin, mercredi matin et vendredi matin, de 9 h à 12 h.

Nouvel arrivant à Redon depuis moins d'un an ? La municipalité vous invite à vous faire connaître dans l'annuaire, le mardi 25 octobre sur le site : communication@mairie-redon.fr ou en vous présentant jusqu'à 16 h 30. Les cours de l'accueil de la mairie dispensés le mercredi après-midi. Renseignements complémentaires : 06.81.54.33.38.

Commémoration des défunts. Le mardi 31 octobre à 15 h au Col de la réception d'accueil des nouveaux arrivants qui se déroulera le samedi 2 novembre à 11 heures.

Foris : stage multisports. L'OFIS Redon rue de Galerne. Rassemblement le mardi 23 au 27 octobre et du 30

octobre au 3 novembre. Ce stage s'adresse aux jeunes de 14 ans. Il se déroulera au complexe Joseph-Ricordel.

Atelier d'art. Les adhérents de l'association d'art du Pays de Redon participent à la quinzaine nationale de l'art. L'association organise une exposition de leurs œuvres (peintures, gravures, etc.) dans les locaux et les tombes et monuments le lundi matin, mercredi matin et vendredi matin, de 9 h à 12 h.

Permanences de la CFDT. Les permanences pour les salariés sont assurées le jeudi 26, de 10h à 12h, et le vendredi 27, de 16h à 18h, au 26 bis rue Saint-Michel à Redon.

Souvenir français. Le comité de Redon du Souvenir français organise le mardi 23 octobre à 19h, au carré civils et militaires des guerres de 1914-1918, une cérémonie de commémoration. Les personnes intéressées peuvent contacter le comité au 02.97.47.02.30.